



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI
17 OCTOBRE 2023 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire : Peter J. Malouf

les conseillers : Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sophie Séguin

Absent : le conseiller : Sébastien Dreyfuss

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-10-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of October 17, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 17, il répond aux questions de 7 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 41.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023

RÉSOLUTION N° 23-10-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of September 19, 2023

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 19, 2023, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 19, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Rapport sur les états comparatifs des revenus et charges

6. Proclamer la semaine du 14 au 21 octobre, 2023 « Semaine des bibliothèques publiques » à Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 23-10-03

Objet : Proclamer la semaine du 14 au 21 octobre, 2023 « Semaine des bibliothèques publiques » à Mont-Royal

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De proclamer la Semaine des bibliothèques publiques du 14 au 21 octobre 2023 à Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-03

Subject: Proclaim the week of October 14 to 21, 2023, "Public Library Week / La Semaine des bibliothèques publiques" in Mount Royal.

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To proclaim the week of October 14 to 21, 2023, as Public Library Week in Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Centre sportif et communautaire - Programme d'aide financière - PAFIRSPA volet 1

RÉSOLUTION N° 23-10-04

Objet : Centre sportif et communautaire - Programme d'aide financière - PAFIRSPA volet 1

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser la présentation du projet de Centre sportif et communautaire de Ville de Mont-Royal au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (volet 1)* ;

De confirmer l'engagement de Ville de Mont-Royal à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

De désigner Ava L. Couch, directrice générale de Ville de Mont-Royal, comme personne autorisée à agir au nom de Ville de Mont-Royal et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de Centre sportif et communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-04

Subject: Sports and Community Centre - Financial assistance program - PAFIRSPA part 1

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize the presentation of the Town of Mount Royal Sports and Community Center project to the ministère de l'Éducation within the subsidy program *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (volet 1)*;

To confirm the Town's acceptance to pay its share of the admissible project costs and operational costs and to assume all project cost overruns and to not award any contracts related to direct costs prior to obtaining the minister's announcement letter;

To designate Ava L. Couch, Town manager for Town of Mount Royal, to act on behalf of the Town and to sign all documents related to the Sports and Community Center project.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Ratification des débours pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2023

RÉSOLUTION N° 23-10-05

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2023

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er septembre au 30 septembre 2023 :

Masse salariale : 1 859 842 \$

Fournisseurs et autres paiements : 1 992 865 \$

Dépenses de fonction - Élus et Directrice générale : 205 \$

Assurances : 58 500 \$

Frais de financement : 163 102 \$

Total des déboursés : 4 074 514 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-05

Subject: Ratification of disbursements for the period of September 1st to September 30, 2023

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between September 1st to September 30, 2023:

Payroll: \$1,859,842

Suppliers and other payments: \$1,992,865

Function expenses - Council and Town Manager: \$205

Insurance: \$58,500

Financing costs: \$163,102

Total disbursements: \$4,074,514

CARRIED UNANIMOUSLY

9. **Création d'un groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal et désignation de la Ville de Beaconsfield comme municipalité signataire de l'entente de partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective**

RÉSOLUTION N° 23-10-06

Objet : Création d'un groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal et désignation de la Ville de Beaconsfield comme municipalité signataire de l'entente de partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective

ATTENDU QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, chapitre Q-2, r. 46.01* (le « Règlement ») ;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal (ou groupement de municipalités) portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

ATTENDU QUE les villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal souhaitent former un groupement de municipalités afin d'optimiser la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield s'est portée volontaire pour être la municipalité signataire de l'entente à intervenir avec ÉEQ ;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale entre les villes du groupement devra par la suite être conclue afin d'établir les modalités de leur coopération ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser la création du regroupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal pour la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* ;

D'autoriser la Ville de Beaconsfield à agir, pour et au nom du groupement de municipalités, comme municipalité signataire de l'entente de partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) ;

D'autoriser la directrice générale, Ava L. Couch, à représenter la Ville de Mont-Royal dans le cadre des discussions entre les villes du groupement relativement aux termes et conditions de l'entente

RESOLUTION NO. 23-10-06

Subject: Creation of a group of municipalities made up of the Towns of Beaconsfield, Dorval, Kirkland and Mount Royal and designation of the City of Beaconsfield as signatory municipality of the partnership agreement to intervene with Éco Entreprise Québec (ÉEQ) as part of the modernization of the system of selective collection

WHEREAS since October 24, 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) is the management organization designated by the Government of Quebec to develop, implement and financially support the recycling system throughout the territory, under the *Regulation respecting a system of selective collection of certain residual materials, chapter Q-2, r. 46.01* (the "Regulation");

WHEREAS the Regulation provides for the conclusion of an agreement between ÉEQ and a municipal body (or group of municipalities) relating to the collection and transportation of the materials referred to in section 24 of the Regulation;

WHEREAS the Towns of Beaconsfield, Dorval, Kirkland and Mount Royal wish to create a group of municipalities in order to optimize the collection and transportation of the materials referred to in section 24 of the Regulation;

WHEREAS the City of Beaconsfield volunteered to be the signing municipality of the agreement to intervene with ÉEQ;

WHEREAS an intermunicipal agreement between the municipalities of the group must subsequently be concluded in order to establish the terms of their cooperation;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize the creation of the group of municipalities made up of the Towns of Beaconsfield, Dorval, Kirkland and Mount Royal for the collection and transport of the materials referred to in section 24 of the *Regulation respecting a system of selective collection of certain residual materials*;

To authorize the City of Beaconsfield to act, for and on behalf of the group of municipalities, as signatory municipality of the partnership agreement to intervene with Éco Entreprise Québec (ÉEQ);

To authorize Town Manager, Ava L. Couch, to represent the Town of Mount Royal in the discussions between the municipalities of the group regarding the terms and conditions of the partnership agreement with ÉEQ and the

de partenariat avec ÉEQ et de l'entente intermunicipale à intervenir entre elles ; et

D'autoriser la directrice générale, Ava L. Couch, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Royal, l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités du regroupement, le formulaire annexe de personnalisation de même que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

intermunicipal agreement to intervene between them; and

To authorize Town Manager, Ava L. Couch, to sign, for and on behalf of the Town of Mount Royal, the intermunicipal agreement to intervene between the municipalities of the group, the "annexe de personnalisation" form as well as any other document required to give effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Travaux de déneigement et de déglacage du Centre-ville et divers secteurs de la Ville (parc Fleming, parc Connaught, et divers autres endroits)

RÉSOLUTION N° 23-10-07

Objet : Travaux de déneigement et de déglacage du Centre-ville et divers secteurs de la Ville (parc Fleming, parc Connaught, et divers autres endroits)

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 86 432,46 \$ (taxes incluses) pour les travaux de déneigement et de déglacage du Centre-ville, comprenant tous les frais accessoires, pour les périodes comprises entre le 23 novembre 2023 et le 9 avril 2024, le cas échéant ;

D'accorder à AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE le contrat à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 86 432,46 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Pour l'année 2024, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

Provenance : budget de fonctionnement 2023

Imputation : 02-330-00-516 « Location – Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 21 608,12 \$ (taxes incluses) ;
Crédit : 19 731,09 \$

Provenance : budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-330-00-516 « Location – Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 64 824,34 \$ (taxes incluses) ;
Crédit : 59 193,27 \$
Contrat : 86 432,46 \$ (taxes incluses) ;

Crédit total : 78 924,36 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-07

Subject: Snow and Ice Removal in Town Centre and Other Areas of the City (Fleming Park, Connaught Park and Various Other Locations)

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expenditure of \$86,432.46 (including all applicable taxes) for snow and ice removal work in the downtown area, including all incidental fees, for the period from November 23, 2023, to April 9, 2024, when applicable;

To award the contract to AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE in the amount of \$86,432.46 including all applicable taxes, being in conformity with the tender documents;

To charge this expenditure as follows:

For the year 2024, the funds required for this purpose will be maintained within the Town's appropriation.

From: 2023 operational budget

Charge: 02-330-00-516 "Location – Machinerie, outillage et équipement ";

Expense: \$21,608.12 (including taxes);
Credit: \$19,731.09

From: 2024 operational budget

Charge: 02-330-00-516 "Location – Machinerie, outillage et équipement ";

Expense: \$64,824.34 (taxes included);
Credit: \$59,193.27
Contract: \$86,432.46 (including taxes);

Total credit: \$78,924.36

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Fourniture et livraison d'une autorécurveuse à plancher neuve 2023 ou plus récent

RÉSOLUTION N° 23-10-08

Objet : Fourniture et livraison d'une autorécurveuse à plancher neuve 2023 ou plus récent

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser la dépense totale de 122 914,36 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'une autorécurveuse à plancher neuve 2023 ou plus récent ;

D'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'une autorécurveuse à plancher neuve 2023 ou plus récent à la compagnie SOLUTIONS SUPÉRIEURES S.E.C., au prix forfaitaire soumis de 121 914,36\$ (taxes incluses), incluant les options retenues, conformément aux documents de soumission ;

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2302 amorti sur une période de vingt (20) ans

Imputation : Projet 2023-320-07 « Autorécurveuse pour plancher du garage municipal » ;

Compte budgétaire : 22-300-00-759

Contrat : 121 914,36 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 122 914,36 \$ (taxes incluses)
Crédit : 112 237,19 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-08

Subject: Supply and Delivery of a new floor scrubber 2023 or more recent

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$122,914.36 (taxes included) for the supply and delivery of a new floor scrubber 2023 or more recent;

To award the contract for the supply and delivery of a new floor scrubber 2023 or more recent, to SOLUTIONS SUPÉRIEURES S.E.C., in the amount of \$121,914.36 (taxes included), including all applicable options, in accordance with the tender documents;

To charge this expenditure as follows:

Source: Loan By-law E-2302 amortized over a twenty (20) year period

Charge to: Project 2023-320-07 "Autorécurveuse pour plancher du garage municipal";

Budget account: 22-300-00-759

Contract: \$121,914.36 (taxes included)
Total expenditure: \$122,914.36 (taxes included)
Credit: \$112,237.19

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures

RÉSOLUTION N° 23-10-09

Objet : Renouvellement du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 145 694,48\$ (taxes incluses) en 2024 pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à TECHNIPARC (9032-2454 QC Inc.) le renouvellement de ce contrat aux prix unitaires et forfaitaires soumis, jusqu'à concurrence de 145 694,48 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 11 décembre 2023 et le 17 mars 2024, conformément aux documents de soumission ;

RESOLUTION NO. 23-10-09

Subject: Renewal of the contract for the preparation and the maintenance of the external skating rinks

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$145 694.48 (taxes included) in 2024 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to TECHNIPARC (9032-2454 QC Inc.) the contract renewal to undertake these works for the unit and lump sum prices submitted, up to the amount of \$145 694.48 (taxes included) for the period between December 11, 2023, and March 17, 2024, in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : budget de fonctionnement 2024

Imputation :

02-732-01-447

« Contrat extérieur - Patinoires extérieures »

145 694,48 \$ (taxes incluses)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: operating budget 2024

Appropriation:

02-732-01-447

« Contrat extérieur - Patinoires extérieures »

\$145 694.48 (taxes included)

Credits required for this activity will be maintained in the Town's budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Prolongation du contrat «Location de photocopieurs numériques»

RÉSOLUTION N° 23-10-10

Objet : Prolongation du contrat «Location de photocopieurs numériques»

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 60 000 \$ (taxes incluses) pour la location de photocopieurs numériques pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026 ;

D'accorder à Copicom Solution Inc., la prolongation du contrat d'approvisionnement (SMP-2020-37) pour la location de photocopieurs numériques pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026, aux prix unitaires soumis, soit au prix total estimé de 58 740 \$ (taxes incluses) ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2024, 2025, 2026

Imputation :

02-xxx-xx-517, Location d'ameublement et équipement de bureau

Contrat : 58 740 \$ taxes incluses

Crédits budgétaires 2024-2025-2026 : 54 788 \$

Pour les années 2024, 2025 et 2026, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de chacune des années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-10

Subject: Extension of the contract « Rental of digital photocopiers»

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expenditure taxes included of \$60,000 for the rental of digital photocopiers for the period of February 1, 2024, to January 31, 2026;

To award to Copicom Solution Inc. the extension of the supply contract (SMP-2020-37) for the rental of digital photocopiers for the period of February 1st, 2024, to January 31, 2026, with the unit prices submitted, for the total estimated amount of \$58,740 (taxes included);

To charge this expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2024, 2025, 2026

Appropriation :

02- xxx-xx-517 Location d'ameublement et équipement de bureau

Contract: \$58 740 taxes included

Budgetary credit 2024-2025-2026 : \$54,788

For the years 2024, 2025 and 2026, the charges required to this purpose will be maintained within the operational budgetary envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Commutateurs réseautiques pour les bâtiments de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 23-10-11

Objet : Commutateurs réseautiques pour les bâtiments de la Ville de Mont-Royal

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense 292 020,49 \$, taxes incluses pour l'achat des commutateurs réseautiques, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser un emprunt de 60 600 \$ au Fonds de roulement pour acquitter une partie de ces dépenses et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans ;

D'accorder le contrat pour l'acquisition des commutateurs réseautiques et accessoires à CPU Design Inc. au prix total de 282 044,53 \$;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance : Fonds de roulement et règlement d'emprunt E-1802

Project : 2018-100-02 - « Switch réseau pour les bâtiments municipaux »

Poste budgétaire : 22-100-00-761

Contrat : 282,044,53 \$
Crédit : 266,653,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-11

Subject: Network switches for buildings in the Town of Mount Royal

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expenditure of \$292,020.49 taxes included for the purchase of network switches, including all incidental costs, if applicable;

To authorize a loan of \$60,600 from the Working Fund to pay a portion of these expenses and repay the amounts over a five year period;

To award the contract for the acquisition of network switches and accessories to CPU Design Inc. at a total price of \$282,044.53;

To authorize the Director General or the Town Clerk to sign, on behalf of Town of Mount Royal, all documents pertaining to this resolution;

To charge the expenses associated with these contracts as follows:

Source: Working Capital Fund and Loan By-law E-1802

Charge: Project: 2018-100-02 - « Switch réseau pour les bâtiments municipaux »

Budget code: 22-100-00-761

Contract: \$282,044.53
Credits: \$266,653.63

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Nettoyage des puisards

RÉSOLUTION N° 23-10-12

Objet : Nettoyage des puisards

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 166 115,88 \$ (taxes incluses) pour le contrat de nettoyage des puisards, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie TECHVAC ENVIRONNEMENT INC., le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 166 115,88 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission ;

RESOLUTION NO. 23-10-12

Subject: Cleaning of catch basins

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expenditure of \$166,115.88 (taxes included) for the catch basin cleaning contract, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract to the company TECHVAC ENVIRONNEMENT INC. the contract to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$166,115.88 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : budget de fonctionnement 2023

Imputation : 02-415-00-458 - « Services extérieurs - Nettoyage puisards » ;

Contrat : 166 115,88 \$ (taxes incluses) ;
Crédits : 151 685,94 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge expenses related to this contract as follows:

Source: 2023 operating budget

Appropriation: 02-415-00-458 - " Services extérieurs - Nettoyage puisards";

Contract: \$166,115.88 (taxes included);
Credit: \$151,685.94

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable

RÉSOLUTION N° 23-10-13

Objet : Dépenses supplémentaires - Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 000 \$ (taxes incluses) pour le contrat « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2023 » comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser le paiement des sommes requises à LOCATION LORDBEC INC. pour les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat C-2023-10 « Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2023 » ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : budget de fonctionnement 2023

Imputation :

02-413-00-444 « Services externes »

Dépense : 20 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 18 262,67 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-13

Subject: Additional expenses - Emergency interventions on the sewer and main water systems

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an additional expenditure of \$20,000 (taxes included) for the contract "Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2023" which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize the payment of additional work to LOCATION LORDBEC INC. within the framework of contract C-2023-10 "Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable - 2023";

To charge this expenditure as follows:

Source : operating budget 2023

Appropriation:

02-413-00-444 "Services externes"

Expense: \$20,000.00 (taxes included)
Credit: \$18,262.67

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Entérinement de l'entente pour le camionnage en vrac 2023-2024

RÉSOLUTION N° 23-10-14

Objet : Entérinement de l'entente pour le camionnage en vrac 2023-2024

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 57 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir la période du 1er novembre au 31 décembre 2023 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 188 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir la période du 1er janvier au 1er mai 2024 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'entériner l'entente liant TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le ministère des Transports du Québec, pour la période comprise du 1er novembre 2023 et le 1er mai 2024, conformément au protocole d'entente ;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à cette entente à l'intérieur du cadre financier de la Ville adopté pour 2023 et 2024, le tout selon les procédures et politiques de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance : budget de fonctionnement 2023

Imputation : 02-330-00-516 - « Location - Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 57 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 52 048,60 \$

Provenance : budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-330-00-516 - « Location - Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 188 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 171 669,06 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-14

Subject: Ratification of the agreement for bulk trucking 2023-2024

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$57,000 (taxes included) to cover the period of November 1 to December 31, 2023, for the hourly rental of 12-wheel trucks with an operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$188,000 (taxes included) to cover the period of January 1 to May 1, 2024, for the hourly rental of 12-wheel trucks with an operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory cost;

To ratify the agreement between TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, at the unit prices established by the Ministry of Transport of Quebec, for the period between November 1, 2023, and May 1, 2024, in accordance with the protocol agreement;

To authorize the Town Manager the undertaking of work associated with this agreement within the Town budget adopted for 2023 and 2024, all according to Town policies and procedures;

To charge the expenses related to this agreement as follows:

Source: 2023 operating budget

Appropriation: 02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$57,000.00 (taxes included)
Credit: \$52,048.60

Source: 2024 operating budget

Appropriation: 02-330-00-516 - "Rental - Machinery, tools and equipment"

Expense: \$188,000.00 (taxes included)
Credit: \$171,669.06

The credits required for this purpose will be maintained within the budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 23-10-15

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 22 septembre 2023 ;

Plan n° 1 : 220 Stanstead pour « PIIA échu pour la modification de la marquise avant et le toit » ;

Plan n° 2 : 1845 Laird pour « Modification au PIIA accepté : Modifications des façades » ;

Plan n° 3 : 69 Melbourne pour « Modification au PIIA accepté : ajout d'une porte et changement de couleur en façade avant » ;

Plan n° 6 : 190 Trenton pour « Remplacement des fenêtres de couleur blanche sans carreaux et nouveau revêtement au 2e étage » ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 22 septembre 2023 :

Plan n° 7 : 1315 Lucerne pour « Remplacement de fenêtres, nouveau revêtement à la porte de garage aux éléments en aluminium et peindre les éléments de bois », non favorable selon les motifs suivants ;

- Conserver un style de fausse porte de garage ;
- Revêtement posé à la verticale refusé; doivent être horizontales ;
- Réviser les subdivisions des fenêtres au deuxième étage ;
- Coloration à revoir, trop foncée (fenêtre et revêtement) ;
- Revoir détail autour de la porte de garage.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 6 octobre 2023 ;

Plan n° 3 : 260 Strathcona pour « Nouveau bâtiment unifamilial », selon la réserve suivante :

- Option 2 pour les vents

Plan n° 5 : 355 Vivian pour « Remplacement des fenêtres, porte de garage et portes entrées; coloration : charbon » ;

Plan n° 6 : 452 Lazard pour « Refaire toit plat et réfection des façades » ;

RESOLUTION NO. 23-10-15

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on September 22, 2023;

Plan no. 1: 220 Stanstead for "Expired PIIA for modification of the front awning and roof";

Plan no. 2: 1845 Laird for "Modification to the approved PIIA: Modifications to the facades";

Plan no. 3: 69 Melbourne for "Modification to the approved PIIA: addition of a door and change of colour on the front facade.";

Plan no. 6: 190 Trenton for "Replacement of unpaned white windows and new cladding on the 2nd floor.";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on September 22, 2023:

Plan no. 7: 1315 Lucerne for "Replace windows, resurface garage door with aluminum panels and paint wood panels"; not favourable due to the following:

- Maintain a faux garage door style;
- No vertical siding; must be horizontal;
- Revise second-floor window subdivisions;
- Revise colour scheme, too dark (window and siding);
- Review detail around the garage door.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on October 6, 2023;

Plan n° 3: 260 Strathcona for "New single-family building"; subject to the following:

- Option 2 for the vents

Plan n° 5: 355 Vivian for "Replacement of windows, garage door and entrance doors; colour: charcoal";

Plan n° 6: 452 Lazard for "Replacement of flat roof and facades";

Plan n° 7 : 220 Trenton pour « Nouveau revêtement sur les quatre versants de la toiture », selon les réserves suivantes :

- Gris foncé
- Doit maintenir la courbe, style et forme du toit existant et un détail devra être soumis

Plan n° 9 : 2356 Lucerne pour « Affichage » ;

Plan n° 10 : 16 Jasper pour « Modification au PIIA accepté : Toiture d'agrandissement et revêtement » ;

Plan n° 11 : 2090 Cambridge pour « Modification au PIIA accepté : modification aux façades » (favorable pour la façade avant seulement), selon les réserves suivantes :

- Réduire le contour de la porte de garage qui devra être similaire au contour du garage d'origine ;
- La nouvelle porte d'entrée est refusée, doit conserver la porte d'entrée approuvée par le CCU en date du 28 juillet 2023 ;
- Les contours de la longue fenêtre à l'étage devront être en pierre.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 6 octobre 2023:

Plan n° 2 : 1315 Lucerne pour « Remplacement de fenêtres, nouveau revêtement à la porte de garage aux éléments en aluminium et peindre les éléments de bois », non favorable selon les motifs suivants :

- Conserver un style de fausse porte de garage, la pose verticale n'est pas recevable et la porte de garage doit faire l'ensemble du projet s'agencant à la maison d'origine;
- Revêtement posé à la verticale refusé; doit être horizontale et suivre le style de la maison d'origine ;
- Réviser les subdivisions des fenêtres et devront être à guillotine ;
- Coloration à revoir, trop foncée (fenêtres et revêtements), les couleurs soumises ne sont pas recevables ;
- Les quatre façades doivent être cohérentes : matériaux et coloration ;

Plan n° 4 : 101 Dobie pour « Nouveau balcon à la façade latérale », non favorable selon les motifs suivants :

- La proposition n'est pas appropriée avec le style de la maison d'origine ;
- Tout le charme de la maison existante est perdu ;
- De nouveaux matériaux et couleurs doivent être soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan n° 7: 220 Trenton for "New cladding on all four roof sides"; subject to the following:

- Dark grey
- Must maintain the curve, style and shape of the existing roof and a detail must be submitted

Plan n° 9: 2356 Lucerne for "Signage";

Plan n° 10: 16 Jasper for "Accepted PIIA modification: Extension of roof and cladding";

Plan n° 11: 2090 Cambridge for "Modification to approved PIIA: modification to facades" (approved for front facade only); subject to the following:

- Reduce garage door outline to be similar to original garage outline;
- The new entrance door is refused, must retain the entrance door approved by the CCU on July 28, 2023;
- The contours of the long second-storey window must be in stone.

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on October 6, 2023:

Plan n° 2: 1315 Lucerne for "Replace windows, resurface garage door with aluminum panels and paint wood panels"; not favourable due to the following:

- Maintain a faux garage door style, vertical installation is not acceptable and the garage door must be part of the overall project, matching the original house;
- Vertical siding is not acceptable; it must be horizontal and follow the style of the original house;
- Revise window subdivisions; windows should be double-hung;
- Colour to be revised, too dark (windows and cladding); submitted colours are not acceptable;
- All four facades must be consistent in terms of materials and colouring;

Plan n° 4: 101 Dobie for "New balcony on the side facade"; not favourable due to the following:

- The proposal is not in tune with the style of the original house;
- All the charm of the existing house is lost;
- New materials and colours must be submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1380-17 modifiant le Règlement N° 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre afin d'interdire les souffleuses à feuilles opérées par un moteur à essence

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1380-17 modifiant le Règlement N° 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre afin d'interdire les souffleuses à feuilles opérées par un moteur à essence

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement N° 1380-17 modifiant le Règlement N° 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre afin d'interdire les souffleuses à feuilles opérées par un moteur à essence et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1380-17 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order to prohibit gasoline-powered leaf blowers

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1380-17 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order to prohibit gasoline-powered leaf blowers and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

20. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-46 modifiant le règlement 1384 sur la circulation en ce qui a trait à la vitesse sur certaines rues

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-46 modifiant le règlement 1384 sur la circulation en ce qui a trait à la vitesse sur certaines rues

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N° 1384-46 modifiant le règlement N° 1384 sur la circulation en ce qui a trait à la vitesse sur certaines rues et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1384-46 to amend traffic By-law No. 1384 with respect to the speed on certain streets.

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1384-46 to amend traffic By-law No. 1384 with respect to the speed on certain streets and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

21. Dépôt, avis de motion et adoption du premier projet de Règlement N° 1435-3 modifiant le Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait au tarif pour une demande de certificat d'autorisation de démolition

RÉSOLUTION N° 23-10-16

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier projet de Règlement N° 1435-3 modifiant le Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait au tarif pour une demande de certificat d'autorisation de démolition

1. Avis de motion

La conseillère Maryam Kamali Nezhad dépose le projet de Règlement N° 1435-3 modifiant le Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait au tarif pour une demande de certificat d'autorisation de démolition et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N° 1435-3 modifiant le Règlement N° 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait au tarif

RESOLUTION NO. 23-10-16

Subject: Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1435-3 to amend By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables with regards to the fee for an application for a demolition permit

1. Notice of motion

Councillor Maryam Kamali Nezhad files Draft By-law No. 1435-3 to amend By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables with regards to the fee for an application for a demolition permit and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1435-3 to amend By-law No. 1435 with respect to the

pour une demande de certificat d'autorisation de démolition ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 1er novembre 2023 à 17h30, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

demolition of immovables with regards to the fee for an application for a demolition permit;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on November 1, 2023, at 5:30 p.m., being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Dépôt, avis de motion et adoption du premier projet de Règlement N° 1441-12 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux enceintes des piscines

RÉSOLUTION N° 23-10-17

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier projet de Règlement N° 1441-12 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux enceintes des piscines

1. Avis de motion

La conseillère Julie Halde dépose le projet de Règlement N° 1441-12 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux enceintes des piscines et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N° 1441-12 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux enceintes des piscines;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 1er novembre 2023 à 17h30, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-17

Subject: Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1441-12 to amend zoning By-law No. 1441 with respect to swimming pool enclosures

1. Notice of motion

Councillor Julie Halde files Draft By-law No. 1441-12 to amend zoning By-law No. 1441 with respect to swimming pool enclosures and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No 1435-3 to amend By-law No. 1441-12 to amend zoning By-law No. 1441 with respect to swimming pool enclosures;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on November 1, 2023, at 5:30 p.m., being at least seven (7) days following publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1444-3 modifiant le Règlement sur le permis et certificats N° 1444 en ce qui concerne les tarifs pour l'émission des permis et certificats

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1444-3 modifiant le Règlement sur le permis et certificats N° 1444 en ce qui concerne les tarifs pour l'émission des permis et certificats

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le projet de Règlement N° 1444-3 modifiant le Règlement sur le permis et certificats N° 1444 en ce qui concerne les tarifs pour l'émission des permis et

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1444-3 to amend permits and certificates By-law No. 1444 with regard to rates for issuance of permits and certificates

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1444-3 to amend permits and certificates By-law No. 1444 with regard to rates for issuance of permits and certificates and gives notice of

certificats et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

24. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1451-1 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure des précisions d'ordre d'administratif

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1451-1 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure des précisions d'ordre d'administratif

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1451-1 to amend By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal to include administrative clarifications

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement no 1451-1 modifiant le Règlement N° 1451 sur le régime de retraite des salariés cols blancs et cols bleus de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure des précisions d'ordre d'administratif et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1451-1 to amend By-law No. 1451 concerning the Pension plan for the white collar and blue collar employees of the Town of Mount Royal to include administrative clarifications and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

25. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1452-1 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure des précisions d'ordre d'administratif

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1452-1 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure des précisions d'ordre d'administratif

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1452-1 amending By-law 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal to include administrative clarifications

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement N° 1452-1 modifiant le Règlement N° 1452 sur le régime de retraite des salariés cadres et des salariés professionnels de la Ville de Mont-Royal afin d'inclure des précisions d'ordre d'administratif et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1452-1 amending By-law 1452 concerning the Pension plan for Management employees and Professional employees of the Town of Mount Royal to include administrative clarifications and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

26. Adoption du Règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux génératrices

RÉSOLUTION N° 23-10-18

RESOLUTION NO. 23-10-18

Objet : Adoption du Règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux génératrices

Subject: Adoption of By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux génératrices a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 15 août 2023 ;

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators was preceded by a filing and a notice of motion given on August 15, 2023;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

D'adopter le Règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait aux génératrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Adoption du Règlement N° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459

RÉSOLUTION N° 23-10-19

Objet : Adoption du Règlement N° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459 a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 19 septembre 2023 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-19

Subject: Adoption of By-law No. 1441-11 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys in zone P-459

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), the Draft By-law No. 1441-11 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys in zone P-459 was preceded by a filing and a notice of motion given on September 19, 2023;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-11 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys in zone P-459.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 23-10-20

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

RESOLUTION NO. 23-10-20

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the October 19, 2023, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the October 19, 2023, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 07, il répond aux questions de 3 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 17.

30. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-10-21

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-10-21

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To close the meeting at 20:18.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy